

FICHE PRATIQUE

Appel à Mobilité des Personnels dans le cadre du programme Erasmus+ 2026

L'objectif de la mobilité des personnels est de permettre à tous les personnels d'intégrer dans leur parcours professionnel une expérience de formation et/ou d'enseignement à l'international en réponse à des besoins d'apprentissage et de développement professionnel ou personnel.

Cette mobilité constitue notamment une opportunité pour :

- ▶ Echanger des bonnes pratiques professionnelles avec des collègues d'un établissement européen
- ▶ Faire l'expérience d'environnement international d'enseignement
- ▶ Acquérir de nouvelles compétences innovantes en matière de pédagogie, de conception de programmes et de compétences numériques
- ▶ Pour les mobilités dans un pays non francophone, améliorer des compétences linguistiques pour enrichir des pratiques professionnelles
- ▶

Il existe 2 types de mobilité Erasmus+ de personnels :

- ▶ **Une mobilité de formation (Staff Mobility for Training, STT)**
- ▶ **Une mobilité d'enseignement (Staff Mobility for Teaching, STA)**

Mobilité de formation (STT)

- ▶ Mobilité pour une activité de formation ou d'échange de pratiques renforçant le développement professionnel et l'acquisition de compétences dans une université, une entreprise, une association ou tout autre organisme pertinent
- ▶ Peut prendre la forme d'un stage d'observation, d'un atelier thématique (*ex : staff week*), d'échanges de bonnes pratiques avec un service homologue
- ▶ Possibilité de mobilité en binôme, si pertinent
- ▶ La plateforme online, IMOTION, recense des offres de formations et manifestations proposées par les universités européennes : <http://staffmobility.eu/>

➤ **Attention : la participation à des séminaires, des conférences, des rencontres annuelles ou des formations linguistiques n'est pas éligible**

Mobilité d'enseignement (STA)

- ▶ Mobilité pour effectuer des enseignements au sein d'un établissement d'enseignement supérieur **partenaire**
- ▶ Obligation d'un accord Erasmus+ valide entre l'UGA et l'établissement d'accueil
- ▶ Possibilité d'une mobilité combinant enseignement et formation
- ▶ 8 h d'enseignement minimum par semaine, réduit à 4h lorsque l'activité d'enseignement est combinée à une formation
- **Attention : l'activité de recherche et ou développement de partenariat n'est pas éligible**

Modalités communes entre STT et STA

- Possibilité d'un format « hybride » : une partie de l'activité peut se faire à distance sous un format virtuel.
- Les candidat.es doivent entreprendre **leur recherche de mobilité de manière autonome à savoir : prise de contact avec la structure d'accueil, mise en place du programme de mobilité, obtention de lettre invitation...**
- Un accompagnement des candidats par la DGD RI sera possible sur rdv durant toute la durée de la campagne (*excepté durant la période du 24/07 au 24/08/2026*).

Destinations :

La mobilité peut se dérouler dans un des pays participants au programme Erasmus + :

États membres de l'Union européenne :

Belgique, Bulgarie, Tchéquie, Danemark, Allemagne, Estonie, Irlande, Grèce, Espagne, Croatie, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Finlande, Suède

Et les pays tiers associés au programme :

Islande, Liechtenstein, Norvège, Macédoine du Nord, Turquie, Serbie

Attention : Toute mobilité d'enseignement Erasmus+ (STA) nécessite au préalable l'existence d'un accord Erasmus+ avec l'établissement partenaire. Si vous envisagez une mobilité d'enseignement (STA) dans un **établissement non partenaire**, celle-ci devra impérativement être programmée au **semestre 2**.

Période de réalisation et durée

Les mobilités devront être réalisées entre janvier 2027 et décembre 2027.

***ATTENTION :** en raison du passage Sifac > Sifac+, nous encourageons fortement les personnels à décaler leur mobilité à compter du mois de Mai 2027.

Pour toute mobilité prévue au 1er trimestre 2027 et qui ne pourrait pas être décalée (*formation spécifique, heures d'enseignements*) l'ensemble des documents Erasmus+ E et la mission (billets FCM et avance) devront être mis en place avant fin décembre 2026.

La mobilité sera financée en moyenne pour la durée d'une semaine de mobilité (5j d'activité + 2j de voyage). Les demandes de financement de projets de mobilité d'une durée plus longue doivent être justifiées et seront examinées au cas par cas.

Règles de financement :

Pour information, le Programme Erasmus finance la mobilité (transport + frais de séjour) selon les forfaits en vigueur dans le guide du Programme Erasmus 2025. Le reste à charge est complété, le cas échéant, par la structure ou par la DGD RI selon les possibilités.

Le bénéficiaire de la mobilité devra préparer et émettre sa **mission NOTILUS** auprès de sa structure de rattachement (frais avancés par la structure). Celle-ci sera ensuite, à réception des justificatifs demandés* remboursée via prestations internes.

Appel 2026 pour des mobilités sur l'année 2027

**(dont la soumission du rapport en ligne Erasmus du participant)*

Le remboursement à la structure de rattachement intervient uniquement dans la limite des dates de séjour validé pour la mobilité Erasmus (dates définies dans le contrat de financement).

Attention :

- Les éventuels frais d'inscription à une formation sont à la charge de la structure de rattachement des candidat·es.
- Le processus d'inscription, dans le respect des dates limites, relève de la responsabilité individuelle des candidat·es.

Dépôt de candidatures

Le lien vers le formulaire de candidature est disponible sur Intranet :

<https://intranet.univ-grenoble-alpes.fr/partenaires-et-international/mobilite-des-personnels-a-l-international/candidater-pour-effectuer-une-mobilite-en-europe-avec-le-programme-erasmus-classique-249692.kjsp?RH=1549034393428>

Attention :

- Les projets de mobilité doivent être validés par la structure de rattachement du candidat (*avec un classement interne dans le cas de candidatures multiples*)
- Les candidat.es devront joindre une lettre d'invitation de l'établissement partenaire d'accueil. (à l'exception des staff weeks organisés)

Procédure de sélection

Les projets de mobilité seront évalués et classés par une commission UGA selon les critères suivants :

- ▶ Complétude et conformité du dossier aux termes de l'appel à projets
- ▶ Qualité générale du dossier (développement, argumentaire)
- ▶ Avis argumenté du N+1 ou du directeur de la structure
- ▶ Apport dans la trajectoire professionnelle
- ▶ Cohérence du projet par rapport à la Composante/Structure de rattachement
- ▶ Impact pour la Composante/Structure de rattachement/UGA
- ▶ Développement de méthodes d'apprentissage et d'enseignement innovantes (mobilités d'enseignement)
- ▶ Développement de nouvelles pratiques professionnelles (mobilités de formation)
- ▶ Offre de formation rare ou non proposée par l'UGA (mobilités de formation)
- ▶ Mobilités déjà réalisées
- ▶ Type de mobilité : un mode « doux » pour être un plus, si ce choix n'allonge pas démesurément la durée du trajet

Contact

Direction Générale Déléguée aux Relations internationales (DGD RI)

erasmus-personnels@univ-grenoble-alpes.fr

Tél. : 04 76 01 27 72